



# PROCES-VERBAL

## Commission Régionale de Féminisation

---

**Réunion du : Jeudi 04 Novembre 2021**

---

**Présidence : Mme BALDINI Frédérique**

---

**Présent(s) : Mme PERI Jeanne (CD) / MM BATTESTI André / VUOSO Bruno / GARDELLA Sandra (CD)**

---

**Absent(s) : Mme GRAVINI Laurence – M. PAOLI Pascal**

---

**Excusé(s) : Mme DUSANG Sandrine / MM BARILI Didier / SCHIAPPA Paul / CARLI Cyril**

---

**Assiste(nt) : MM FONTANA Pierre (CTR) / SALADINI David (Dir. Adm.)**

---

## 1- REUNION DU 4 NOVEMBRE 2021

**VISIO** : MANUELLI René (ALATA) / LONGO Guillaume (SCB) /  
LEANDRI Jean Thomas (SVAR) / ARDILE Pierre François (CASINCA)  
GALIMBERTI Guillaume (ASPV)

**ABSENTS** : MOSCONI Alain (ECB Sud) / CARLI Cyril (ACA) /  
AGNEL Franck (BALAGNE) / SORIANO Jean Daniel (GFCBL)

Cette réunion avait pour ordre du jour :

- MISE AU POINT FOOT EN SALLE A 5 (LOISIR)
- COMPETITIONS (rattrapage des matches en retard)
- FMI
- ARBITRAGE PAR BENEVOLE

Tous ces points sont repris ci-dessous.

## 2- ORGANISATION DU FOOT A 5 LOISIR

Un point a été fait avec les Clubs concernant l'organisation de la prochaine journée du 21 Novembre 2021 se déroulant au C5.

La Commission souhaite qu'un maximum de joueuses participe à cette manifestation. De ce fait, un contact sera pris avec tous les Clubs dans la semaine afin d'organiser cette manifestation.

Il est demandé aux Clubs de répondre au plus tard 48 heures avant la date, afin et surtout de connaître le nombre de participantes et préparer un programme avec les encadrants

## 3- COMPETITION

La Commission informe tous les Clubs qu'il n'y aura plus de report de match étant donné que maintenant toutes les licences sont faites.

Les matchs en retard se joueront :

- le 28 novembre 2021 pour les rencontres entre 2 Clubs à 8
- et le 18 décembre pour les autres catégories.

Les Clubs désirant jouer en semaine pourront le faire avec l'accord du Club adverse et en informant la Commission via FootClub.

Suite à nos échanges téléphoniques entre **l'ECB Sud et la Balagne** la rencontre en retard du 3 octobre, reprogrammée le 31 octobre 2021, **se jouera impérativement le mercredi 10 Novembre 2021.**

En cas de non-respect, les 2 Clubs seront forfaits.

## **4- F.M.I**

Les Clubs doivent obligatoirement se servir de la FMI sous peine d'une amende de 35 euros.

## **5- ARBITRAGE**

Lorsqu'un **bénévole** avec une **licence dirigeant ou éducateur** officiera, il devra inscrire sur la FMI son numéro de licence et son nom. En cas de litige, il pourra être convoqué.

## **6- PROCHAÎNE REUNION**

Celle-ci se tiendra dans les locaux de la Ligue le **lundi 15 novembre à 17**

